Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement

organisé par la Communauté pour l'année scolaire 2011-2012

Réseaux : Communauté française – Plein exercice (hors Enseignement supérieur)

- Internats et Homes d'accueil

Période: 2011-2012

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française,

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française,

Aux administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Communauté française,

Pour information:

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement,

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,

Aux membres du Service général de l'Inspection,

Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Communautés française,

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux,

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités

Aux syndicats du personnel enseignant.

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>		A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95	
Destinataire		Voir ci-dessus	
Contact		recrutement.enseignement@cfwb.be Téléphones :02/413.27.83 ou 02/413.35.85 ou 02/413.27.91 ou 02/413.39.40	
Document à renvoyer			
Date limite d'envoi			
<u>Objet</u>		didats à une désignation à titre tempora ement de la Communauté française 011-2012	ire

Renvoi	(s)	:
ICHIOI	(\mathbf{o})	•

Nombre de pages : 5 Mots clés : - annexe :

Aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française

Bruxelles, le 4 janvier 2011

Réf: dc temp appel2011 électron

<u>OBJET</u>: Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice (fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé) et dans les internats autonomes et homes d'accueil du réseau organisé par la Communauté française.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 4 janvier 2011, contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année scolaire 2011-2012.

Cet appel s'adresse <u>exclusivement</u> aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions reprises à l'appel aux candidats et d'exercer <u>effectivement</u> leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2011-2012 dans l'enseignement organisé par la Communauté française.

L'appel ne vise :

- <u>ni le personnel enseignant dans l'enseignement supérieur de plein exercice organisé</u> <u>par la Communauté française dans les Hautes Ecoles ou dans les Ecoles supérieures</u> des Arts,
- <u>ni le personnel enseignant dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur).</u>
- ni les puériculteurs non statutaires dans l'enseignement maternel ordinaire
- ni les maîtres et les professeurs de religion.

Des appels spécifiques seront lancés dans le courant du mois de janvier pour :

- l'enseignement de la Communauté française de promotion sociale,
- les maîtres et les professeurs de religion,

- les puériculteurs non statutaires de l'enseignement maternel ordinaire de la Communauté française

et dans le courant du mois de mars pour l'enseignement supérieur de plein exercice organisé en Haute Ecole et dans les Ecoles Supérieures des Arts.

A partir de cette année, la réponse au présent appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique qui récolte les renseignements nécessaires au traitement des candidatures. Ce formulaire doit être complété en ligne via internet à l'adresse suivante : www.reseaucf.cfwb.be

L'utilisation du formulaire électronique génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées. Cette lettre doit être imprimée et **envoyée, sous peine de nullité, par pli recommandé**, <u>le 31 janvier 2011</u> au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
RECRUTEMENT PLEIN EXERCICE Bureau 3E323
APPEL 2011
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES.

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel de votre établissement. Si, parmi eux, des candidats ne sont pas équipés du matériel informatique nécessaire, je vous prie de bien vouloir mettre celui de votre établissement à leur disposition.

Je vous signale enfin que **l'avis publié au Moniteur belge du 4 janvier 2011 constitue** <u>la seule</u> source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous remercie à l'avance de votre mobilisation à ce propos.

Le Directeur général,

Bernard GORET.

P.S.: Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :

Courriel: recrutement.enseignement@cfwb.be

Téléphones: 02/413.27.83, 02/413.35.85, 02/413.27.91 ou 02/413.39.40

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice (fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé) et dans les internats autonomes et homes d'accueil du réseau organisé par la Communauté française.

* * *

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement de la Communauté française.

Cet appel s'adresse <u>exclusivement</u> aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer <u>effectivement</u> leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2011-2012 dans l'enseignement organisé par la Communauté française.

L'appel aux candidats ne vise cependant :

- ni les demandes de désignation à titre temporaire dans les fonctions de recrutement du personnel enseignant à conférer dans l'enseignement supérieur de plein exercice organisé par la Communauté française dans les Hautes Ecoles ou dans les Ecoles supérieures des Arts,
- ni les demandes de désignation dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur),
- ni celles concernant les fonctions de puériculteurs(trices) non statutaires dans l'enseignement maternel ordinaire,
- ni celles concernant les fonctions de maîtres et de professeurs de religion.

Des appels spécifiques seront lancés dans le courant du mois de janvier pour :

- l'enseignement de la Communauté française de promotion sociale,
- pour les maîtres et les professeurs de religion,
- pour les puériculteurs non statutaires de l'enseignement maternel ordinaire de la Communauté française

et dans le courant du mois de mars pour l'enseignement supérieur de plein exercice organisé dans les Hautes Ecoles et dans les Ecoles supérieures des Arts.

I. Conditions requises:

Nul ne peut être désigné(e) à titre temporaire, s'il (elle) ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;

3° jouir des droits civils et politiques ;

4°

5° être porteur (teuse) d'un titre fixé par le Gouvernement en rapport avec la fonction à conférer ;

6° [...]

- 7° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel aux candidats ;
- 9° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau.

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur.

II. Formulaire électronique.

La réponse à cet appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique de récolte des renseignements nécessaires au traitement de la candidature.

Ce formulaire doit être complété en ligne via internet à l'adresse suivante :

www.reseaucf.cfwb.be

Un espace d'identification préalable permet d'avoir accès audit formulaire.

Pour accéder au formulaire, le (la) candidat(e) doit disposer d'un identifiant et d'un mot de passe qu'il peut obtenir par une procédure simple pour autant qu'il(elle) possède une adresse électronique. (Les candidats qui n'ont pas d'adresse électronique appliquent la procédure reprise ci-après au point V 3^{ème} alinea)

L'utilisation du formulaire électronique génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées. Cette lettre doit être imprimée et **envoyée**, sous peine de nullité, par pli recommandé, <u>le 31 janvier 2011</u> au plus tard (la date de la poste faisant foi).

III. Structure du formulaire.

Le formulaire est composé des 11 parties énumérées ci-dessous :

- 1. Informations personnelles
- 2. Diplômes, certificats, brevets, ...
- 3. Expérience utile
- 4. Déclaration sur l'honneur
- 5. Services prestés
- 6. Renseignements complémentaires
- 7. Zones géographiques et nombre de candidatures
- 8. Fonctions sollicitées
- 9. Votre avis nous intéresse ...
- 10. Validation des données
- 11. Validation du formulaire.

Des sous-parties sont susceptibles d'apparaître en fonction des réponses que les candidats apporteront aux questions qui leur sont posées.

<u>La 1^{ère} partie</u> ne nécessite pas de commentaire particulier.

<u>La 2^{ème} partie</u> ne nécessite pas de commentaire particulier.

<u>La 3^{ème} partie</u> ne concerne que les professeurs de cours techniques, de pratique professionnelle, et de cours techniques et de pratique professionnelle.

<u>La 4 ème</u> partie ne concerne que les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

<u>La 5^{ème} partie</u> est sans conteste celle qu'il convient de compléter avec le plus grand soin et le maximum d'attention. En effet, c'est sur la base des services prestés que l'Administration détermine si les candidats, respectant les conditions reprises au point I ci-dessus, comptabilisent au moins 240 jours de prestations ou moins de 240 jours et intègrent donc respectivement le premier ou le deuxième groupe de la réserve de recrutement.

C'est pourquoi, les états de service contenus dans cette partie ne doivent pas être complétés par le (la) candidat(e) qui indique :

- $^{\circ}$ qu'il (elle) pose sa candidature pour la $1^{\text{ère}}$ fois et qu'il (elle) n'a jamais obtenu de désignation à titre temporaire dans l'enseignement du réseau de la Communauté française
- ° qu'il (elle) n'a jamais obtenu de désignation à titre temporaire dans l'enseignement du réseau de la Communauté française ou qui a été désigné en promotion sociale à partir du 1^{er} septembre 1998
- ° qui est nommé(e), en partie ou en totalité, à titre définitif dans l'enseignement de plein exercice

 $^{\circ}$ qui a reçu un ou plusieurs classement(s) intitulé(s) « Classement des candidats du 1 er groupe par zone d'enseignement. Candidats souhaitant être désignés dans l'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE ».

[°] qui a été désigné(e) en qualité de temporaire prioritaire

<u>La 6 ème</u> partie récolte des informations au sujet des expériences professionnelles du (de la) candidat(e) dans d'autres réseaux d'enseignement, ainsi qu'en dehors de l'enseignement en qualité de salarié et/ou d'indépendant.

<u>La 7^{ème} partie</u> concerne le choix d'une ou de plusieurs zones de désignation parmi les 10 définies ci-dessous, ainsi que l'indication du nombre de candidatures déjà introduites en ce compris celle du présent appel :

- la zone de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale;
- 2 la zone de l'arrondissement administratif de Nivelles :
- 3 la zone de l'arrondissement administratif de Huy-Waremme;
- 4 la zone de l'arrondissement administratif de Liège ;
- 5 la zone de l'arrondissement administratif de Verviers ;
- 6 la zone de la Province de Namur;
- 7 la zone de la Province de Luxembourg :
- 8 la zone du Hainaut occidental qui comprend les arrondissements administratifs de Ath, Tournai et Mouscron, ainsi que la commune de Lessines ;
- 9 la zone de Mons-Centre qui comprend les arrondissements administratifs de Mons et de Soignies, à l'exception de la commune de Lessines, ainsi que les communes de Manage et de Morlanwelz;
- 10 la zone de Charleroi-Hainaut Sud qui comprend l'arrondissement administratif de Charleroi, à l'exception de la commune de Manage, et l'arrondissement administratif de Thuin, à l'exception de la commune de Morlanwelz.

Pour savoir dans quel arrondissement administratif se trouve une commune, consultez le site http://www.web.be/communes

<u>La 8^{ème} partie</u> ne nécessite pas de commentaire particulier.

<u>La 9^{ème} partie</u> est facultative.

Les 4 questions posées n'ont pas d'implication sur le traitement de la candidature. Elles nous permettront d'améliorer le formulaire.

<u>La 10 ème</u> partie oblige le (la) candidat(e) à certifier que tous les renseignements fournis sont authentiques et que les délais d'introduction de sa lettre de candidature accompagné des documents requis lui sont bien connus.

<u>La 11 ème</u> partie s'affiche pour autant que toutes les informations requises dans les autres parties aient bien été mentionnées. Tant que ces renseignements demeurent manquants – ce

qui est symbolisé par l'affichage des titres des parties ou des zones d'encodage en rouge – cette $11^{\text{ème}}$ partie n'apparaît pas ; la candidature ne peut donc être clôturée.

L'espace de validation du formulaire permet :

- · d'afficher la lettre de candidature, de la sauvegarder et de l'imprimer ;
- de valider et d'envoyer la candidature par voie électronique (la lettre de candidature au format PDF et le fichier informatique contenant toutes les informations encodées dans le formulaire) à la Direction de la Carrière.

IV. Comment accéder au formulaire électronique ?

1. A partir du lieu de résidence du (de la) candidat(e) ou de tout autre lieu privé

Il suffit de disposer d'un ordinateur, d'une connexion à internet et d'une imprimante.

2. A partir d'un établissement scolaire du réseau de la Communauté française

Si le (la) candidat(e) est ou a été membre du personnel d'un établissement scolaire du réseau de la Communauté française et s'il (elle) ne dispose pas du matériel informatique nécessaire, il (elle) peut demander d'accéder aux équipements de cette école pour introduire sa candidature.

3. A partir de la commune du domicile du (de la) candidat(e)

Le (la) candidat(e) peut s'adresser également à sa commune afin de savoir si elle dispose d'ordinateurs publics libres d'accès.

V. Une adresse électronique (une adresse e-mail)

Sans adresse électronique, il est impossible d'introduire sa candidature car elle ne peut l'être que par l'utilisation du formulaire électronique de candidature accessible depuis internet.

En effet, c'est **ce formulaire** électronique complété qui **génère automatiquement la lettre de candidature** qui contient la synthèse (au format PDF) de toutes les informations encodées et qui **doit être envoyée par pli recommandé dans les délais prescrits** à la Direction de la Carrière.

Donc, si, actuellement, le (la) candidat(e) ne dispose pas d'une adresse électronique, il (elle) peut se renseigner sur le site www.arobase.org qui reprend l'identité et les qualités des fournisseurs qui en délivrent gratuitement.

VI. Avant d'utiliser le formulaire électronique.

Avant de commencer à compléter le formulaire électronique, le (la) candidat(e) est invité(e) à se munir des documents suivants :

- · sa carte d'identité ou sa carte SIS
- · les diplômes, certificats ou brevets obtenus
- · la lettre notifiant la reconnaissance de l'expérience utile (si nécessaire)

- · la liste des fonctions de recrutement qui figurent dans le présent appel
- l'ensemble des notifications de décisions de désignation dans l'enseignement du réseau de la
 - Communauté française qui ont été adressées par l'administration au (à la) candidat(e)
- l'éventuel courrier ou courriel qui indique l'identifiant et le mot de passe du (de la) candidat(e).

VII. Lettre de candidature.

La candidature envoyée par voie électronique n'est recevable que pour autant que le (la) candidat(e) fasse parvenir également une lettre de candidature.

Au terme de l'introduction des informations dans le formulaire électronique, il appartient au (à la) candidat(e) d'imprimer en deux exemplaires la lettre de candidature (document PDF de synthèse des données encodées via et dans le formulaire électronique) générée automatiquement.

Un des exemplaires de la lettre de candidature datée et signée doit être envoyée, sous peine de nullité, par recommandé, **le lundi 31 janvier 2011** au plus tard à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
RECRUTEMENT PLEIN EXERCICE – Bureau 3 E 323
APPEL 2011
Bd. Léopold II, 44 1080 Bruxelles

VIII. Documents à joindre à la lettre de candidature.

- a) Annuellement lors de l'introduction de chaque candidature
- 1° Un extrait du casier judiciaire MODELE 2 daté de 6 mois maximum Cf. Point I 2°;
- 2° La déclaration sur l'honneur <u>uniquement pour les candidats nommés ou engagés à titre</u> définitif dans l'enseignement subventionné Cf. Point I, 9°.
- b) Une seule fois lors de l'introduction d'une première candidature
- 1° Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis. Cf Point I 5°

Pour les titres délivrés en 2010, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Toutefois, lors de la candidature suivante, la copie du diplôme, brevet ou certificat devra être produite.

Les personnes qui achèvent la dernière année d'études peuvent introduire leur candidature dès cette année, mais doivent joindre une attestation de fréquentation des cours établie par le chef d'établissement. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé à l'administration l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

2° une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise (joindre de préférence la lettre notifiant que celle-ci a été reconnue).

IX. Observations importantes:

1. Hormis les attestations de réussite fournies par les candidats qui achèvent la dernière année de leurs études (voir point VIII b 1° alinéa 2), rappelons que la lettre de candidature accompagnée obligatoirement de tous les documents mentionnés au point VIII a), et, selon le cas, ceux repris au point VIII. b), doivent parvenir à l'administration (voir adresse au point VII), par pli recommandé le 31 janvier 2011 au plus tard. Toute lettre de candidature et/ou tous les documents requis la complétant transmis après cette date ne permettra(ont) pas de classer le candidat dans la réserve de recrutement.

Exceptionnellement, l'extrait de casier judiciaire visé au point VIII a) 1° poura être transmis ultérieurement pour autant qu'il parvienne à l'administration le 25 février au plus tard. Tout dépassement de ce délai supplémentaire excluera le candidat de la réserve de recrutement.

- 2. Les candidats qui ont introduit une candidature antérieurement <u>doivent poser à nouveau leur candidature</u> pour l'année scolaire 2011-2012.
- 3. Téléphones et adresse électronique de contact pour tout renseignement complémentaire (introduction de la candidature, suivi du dossier,...etc) :

Courriel électronique : recrutement.enseignement@cfwb.be

Téléphones: 02/413.27.83, 02/413.35.85, 02/413.27.91 ou 02/413.39.40

X. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire.

L'ordre de présentation des fonctions est le suivant :

- + Fonctions générales dans l'enseignement fondamental (FG)
 - + Enseignement maternel (fonctions 1 à 151)
 - + Enseignement primaire (fonctions 2, 201 à 204, 3)
- + Professeurs de cours généraux (CG)
 - + Enseignement secondaire inférieur (fonctions 501, 611 à 701)
 - + Enseignement secondaire supérieur (fonctions 501, 1201 à 1301)
- + Professeurs de cours spéciaux (CS)
 - + Enseignement primaire (fonctions 401 à 423)
 - + Enseignement secondaire inférieur (fonctions 801 à 823)

- + Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1401 à 1423)
- + Professeurs de cours techniques (CT)
 - + Enseignement secondaire inférieur (fonctions 900 à 993)
 - + Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1501 à 1593)
- + Professeurs de pratique professionnelle (PP)
 - + Enseignement secondaire inférieur (fonctions 1000 à 1093)
 - + Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1601 à 1813)
- + Professeur de cours techniques ET de pratique professionnelle (CTPP)
 - + Enseignement secondaire inférieur (fonctions 1132 à 1143)
 - + Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1701 à 1743)
- + Professeur de psychologie, de pédagogie et de méthodologie
- + Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1811 à 1813)
- + Accompagnateur CEFA
 - + Enseignement secondaire inférieur (fonction 6001)
 - + Enseignement secondaire supérieur (fonction 7001)
- + Personnel auxiliaire d'éducation
 - + Enseignement secondaire inférieur et supérieur (2900 à 3200)
- + Personnel paramédical
 - + Exclusivement l'enseignement spécialisé (3400 à 3700)
- + Personnel psychologique
 - + Tous niveaux (fonction 3800)
- + Personnel social
 - + Tous niveaux (fonction 3900)

+ Fonctions générales dans l'enseignement fondamental (FG)

+ Dans l'enseignement maternel

1 Instituteur(trice) maternel(le)

Instituteur(trice) maternel(le) chargé(e) des cours en immersion dans

101	l'apprentissage de la langue néerlandaise
102	l'apprentissage de la langue anglaise
103	l'apprentissage de la langue allemande
104	l'apprentissage de la langue des signes

151 Maître de psychomotricité

+ Dans l'enseignement primaire

2 Instituteur(trice) primaire

Instituteur(trice) primaire chargé(e) des cours en immersion dans

201	l'apprentissage de la langue néerlandaise
202	l'apprentissage de la langue anglaise
203	l'apprentissage de la langue allemande
204	l'apprentissage de la langue des signes

3 Maître de morale

+ Professeur de cours généraux (CG)

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

501	Professeur de langues anciennes	
611	3 ^{ème} et 4 ^{ème} langue si romane	
	. Option : Italien $^{\circ}$	
	. Option : Espagnol °	
631	Français	
632	Histoire	
633	Langues germaniques	
	. Option : néerlandais – anglais	C
	. Option : néerlandais – allemand	C
	. Option : anglais – allemand °	
634	Mathématiques	
635	Géographie	
636	Sciences	
637	Sciences économiques	
638	Sciences sociales	

Professeurs de cours généraux en immersion

621	dans l'apprentissage du néerlandais
622	dans l'apprentissage de l'anglais
623	dans l'apprentissage de l'allemand
624	dans l'apprentissage de la langue des signes
701	Professeur de morale

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

501	Professeur de langues anciennes	
1201	1 ^{ère} et 4 ^{ème} langue (langues romanes)	
	. Option : Italien °	
	. Option : Espagnol °	
	. Option : néant °	
1202	Histoire	
1203	Langues germaniques	
	. Option : néerlandais – anglais	C
	. Option : néerlandais – allemand	C
	. Option : anglais – allemand °	
1205	Mathématiques	
1206	Physique	
1207	Sciences économiques	
1208	Chimie-biologie	
1209	Géographie	
1210	Sciences sociales	

Professeurs de cours généraux par immersion

1221	dans l'apprentissage du néerlandais
1222	dans l'apprentissage de l'anglais
1223	dans l'apprentissage de l'allemand
1224	dans l'apprentissage de la langue des signes
1301	Professeur de morale

+ Professeurs de cours spéciaux (CS)

+ Dans l'enseignement primaire

401	Education physique
403	Travail manuel (enseignement spécialisé)
404	Coupe-couture (enseignement spécialisé)
405	Economie domestique
406	Maître de seconde langue (néerlandais)
407	Maître de seconde langue (anglais)
408	Maître de seconde langue (allemand)

Immersion linguistique dans l'apprentissage de la langue :

421	néerlandaise
422	anglaise
423	allemande

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

801	Education physique (filles)
802	Education physique (garçons)
805	Dessin – éducation plastique
806	Sténodactylographie
807	Education musicale

Immersion linguistique dans l'apprentissage de la langue :

821	néerlandaise
822	anglaise
823	allemande

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1401	Education physique (filles)
1402	Edcation physique (garçons)
1403	Dessin – éducation plastique
1404	Sténodactylographie
1405	Education musicale

Immersion linguistique dans l'apprentissage de la langue :

1421	néerlandaise
1422	anglaise
1423	allemande

+ Professeurs de cours techniques (CT)

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

901	Agriculture
912	Horticulture
910	Electricité
917	Mécanique
906	Carrosserie
918	Mécanique automobile
902	Petits moteurs
923	Soudage – constructions métalliques
925	Construction
967	Ebénisterie
905	Menuiserie

928	Peinture en bâtiment (couv.mur et sol)
921	Plomberie-zinguerie-installations sanitaires
913	Hôtellerie-cuisine-salle
927	Boucherie-charcuterie
926	Boulangerie-pâtisserie
972	Arts graphiques
973	Industrie graphique
920	Photographie
908	Coiffure
904	Bio-esthétique
935	Agro-alimentaire
946	Vidéographie
900	autres spécialités (uniquement enseignement spécialisé)

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

991	néerlandais
992	anglais
993	allemand

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1501	Agriculture
1517	Horticulture
1548	Sylviculture
1514	Electricité
1516	Electronique
1528	Mécanique
1507	Carrosserie
1574	Electricité automobile
1576	Mécanique agricole-horticole
1529	Mécanique automobile
1572	Petits moteurs
1568	Conducteur poids lourds
1539	Soudage – constructions métalliques
1578	Ensemblier décorateur
1510	Construction
1575	Ebénisterie
1505	Menuiserie
1580	Architecture
1579	Carrelage
1508	Chauffage
1543	Peinture en bâtiment (couv.mur et sol)
1534	Plomberie-zinguerie-installations sanitaires
1552	Vidéographie
1518	Hôtellerie-cuisine-salle
1544	Boucherie-charcuterie
1506	Boulangerie-pâtisserie
1519	Confection industrielle
1550	Etalage – publicité

1582	Arts graphiques
1553	Photographie
1531	Nursing
1509	Coiffure
1504	Bio-esthétique
1536	Chimie
1555	Agro-alimentaire
1532	Pharmacie
1546	Technicien en informatique
1554	Tourisme

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1591	néerlandais
1592	anglais
1593	allemand

+ Professeurs de pratique professionnelle (PP)

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

1001	Agriculture
1012	Horticulture
1010	Electricité
1018	Ajustage – machine outils
1006	Carrosserie
1017	Mécanique automobile
1002	Petits moteurs
1023	Soudage – constructions métalliques
1025	Construction
1067	Ebénisterie
1005	Menuiserie
1028	peinture en bâtiment (couv.mur, sol)
1021	Plomberie-zinguerie-instal.sanitaires
1031	Hôtellerie-cuisine-salle
1027	Boucherie-charcuterie
1026	Boulangerie-pâtisserie
1014	Confection industrielle
1008	Coiffure
1004	Bio-esthétique
1000	Autres spécialités (exclusivement enseignement spécialisé)

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1091	néerlandais
1092	anglais
1093	allemand

⁺ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1601	Agriculture
1617	Horticulture
1637	Sylviculture
1614	Electricité
1622	Ajustage – machine outils
1607	Carrosserie
1656	Electricité automobile
1657	Mécanique agricole – horticole
1623	Mécanique automobile
1672	Petits moteurs
1668	Conducteur poids lourds
1629	Soudage – constructions métalliques
1678	Ensemblier décorateur
1610	Construction
1675	Ebénisterie
1605	Menuiserie
1679	Carrelage
1608	Chauffage
1632	Peinture en bâtiment (couv.mur, sol)
1626	Plomberie-zinguerie-instal.sanitaires
1618	Hôtellerie-cuisine-salle
1633	Boucherie-charcuterie
1606	Boulangerie-pâtisserie
1619	Confection industrielle
1681	Tapissier – garnisseur
1640	Etalage – publicité
1628	Photographie
1634	Nursing
1609	Coiffure
1604	Bio-esthétique
1643	Vidéographie

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1691	néerlandais
1692	anglais
1693	allemand

+ Professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle (CTPP)

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

1132 Coupe-couture 1133 Economie domestique

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1141 néerlandais1142 anglais1143 allemand

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1701 Coupe-couture

1702 Economie domestique

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1741 néerlandais 1742 anglais 1743 allemand

+ Professeurs de cours de psychologie, de pédagogie et de méthodologie

1801 Psychologie, Pédagogie et Méthodologie

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1811 néerlandais 1812 anglais 1813 allemand

+ Accompagnateurs CEFA

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

Accompagnateur CEFA

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

7001 Accompagnateur CEFA

+ Personnel auxiliaire d'éducation (Enseignement secondaire inférieur et supérieur)

2900	Surveillant(e)- éducateur(trice)
3010	Surveillante-éducatrice
3020	Surveillant-éducateur
3100	Secrétaire-bibliothécaire
3200	Bibliothécaire

+ Personnel paramédical (exclusivement l'enseignement spécialisé)

3400	Puériculteur(trice)
3500	Infirmier(ère)
3600	Kinésithérapeute
3700	Logopède

+ Personnel psychologique

3800 Psychologue

+ Personnel social

3900 Assistant(e) social(e)